



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 15 MAI 2014

I/ Ouverture d'un 5^{ème} poste dans le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Chenevelles-Monthoiron

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30,

Vu le code de l'éducation,

Vu le courrier de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale donnant son accord à l'ouverture d'une 5^{ème} classe dans le regroupement pédagogique intercommunal dispersé Chenevelles – Monthoiron,

Considérant la nécessité, pour l'accueil des élèves de la commune, d'ouvrir une classe supplémentaire dans le groupe scolaire de Monthoiron,

Considérant l'avis favorable émis par la commission communale des affaires scolaires en date du 14 mai 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- l'ouverture d'une classe primaire dans le regroupement pédagogique Chenevelles - Monthoiron
- que la commune de Monthoiron prendra en charge toutes les dépenses liées à cette ouverture de classe,
- de demander à l'inspection académique la nomination d'un enseignant sur ce poste dès la prochaine rentrée scolaire.

II/ Organisation des rythmes scolaires

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 définissant les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire,

Vu la délibération n°2014-02 du conseil municipal du 16 janvier 2014 proposant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2014,

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le compte-rendu de la commission scolaire réunie le 14 mai 2014,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nouveau décret du 7 mai dernier, prévoit des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, à titre expérimental, pour une durée de trois ans.

Ainsi, il est désormais possible de prévoir une après-midi réservée au périscolaire.

Afin de pouvoir proposer des activités plus attractives aux enfants et sur un temps plus long (3h00 au lieu de ¾ d'heure par séance), Monsieur le Maire propose l'organisation suivante pour la rentrée de septembre 2014 :

Horaires scolaires – Projet

Temps scolaires :

- lundi, mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00

Nouvelles d'Activités Périscolaires :

- vendredi : de 13h30 à 16h30

Un projet d'expérimentation devra être présenté aux autorités académiques avant le 6 juin 2014 et après accord du conseil d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- Soumettre cette proposition, pour l'école de Monthoiron, applicable à la rentrée scolaire 2014/2015, au conseil d'école lors d'une réunion fixée au 19 mai 2014.
- En cas de désaccord de ce dernier, de maintenir le projet initial validé par l'inspection académique le 15 avril 2014.

III/ Avis concernant la révision du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie – Bois de Chitré

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la révision du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI).

Par courrier du 28 avril dernier, la Direction Départementale des Territoires de la Vienne a transmis à la commune de Monthoiron, le projet de PDPFCI pour la période 2015-2024. Ce document a pour principal objectif la diminution des départs de feux de forêt et il assure la continuité avec le plan précédent, entré en vigueur en 2007.

Le bilan de la mise en place du plan précédent a permis au comité de pilotage d'arrêter une liste de 10 actions à mener en matière de prévention : améliorer la connaissance sur les incendies, informer les élus et le personnel des collectivités, débroussailler le long des infrastructures de transport et des constructions ...

La commune de Monthoiron étant concernée par le Bois de Chitré, le Conseil Municipal dispose de 2 mois pour émettre son avis sur ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- Emettre un avis favorable à ce projet de nouveau plan.

IV/ Commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650-A du Code Général des Impôts prévoit que la commission intercommunale des impôts directs participe, en lieu et place des commissions communales, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés.

Elle émet un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

Ainsi, la commune de Monthoiron doit proposer un titulaire et un suppléant à la CAPC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de présenter les contribuables ci-dessous :

Titulaire :

M. Jean-Marc BROUSSIER, 1, route de Fressineau 86210 MONTHOIRON

Suppléant :

M. Alain GUIMARD, 7, impasse du Chillou 86210 MONTHOIRON

V/ Vie des Commissions

- AGENDA :

- Commission Ecole = lundi 19 mai 2014 à 19h30
- Commission Loisirs, association et culture = mercredi 21 mai 2014 à 19h30
- Commission Information = jeudi 22 mai 2014 à 19h30
- Elections européennes : dimanche 25 mai 2014

VI/ Informations et questions diverses

- Devis étudié :
SOREGIES : candélabre éclairage public à côté du stade = 1208.01€ TTC dont subvention
- voir avec le service technique si le poteau peut être scellé en régie
- Villes et villages fleuris : la proposition de participation à ce concours arrive trop tardivement. Toutes les plantations ont déjà été effectuées et le budget n'a pas été prévu en conséquence.
- proposition est faite pour solliciter les administrés dans le cadre d'un concours de maisons fleuries
- Point sur réunion tourisme à la CAPC (Christophe CARDINEAU) :
chemins pédestres :
- panneau indiquant les randonnées, situé rue de la Croix Birocheau, à repeindre par le service technique
- entretien de tous les chemins de randonnées à la charge des communes
circuits VTT :
- uniformisation de tous les circuits de VTT en sein de toute la CAPC
- un plan détaillé sera transmis aux communes
circuits randonnées :
- des randonnées découvertes de 6 communes de la CAPC sont prévues cet été dont une à Monthoiron.